



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-POS-015

Déposé le : 31.10.2017

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Financement uniforme des prestations de santé ambulatoires et stationnaires :
un sujet à transmettre à notre commission de santé publique !

Texte déposé

Actuellement, les prestations ambulatoires et stationnaires sont financées de manière différente (système dual). Dans le domaine stationnaire, les cantons (55%) et les assureurs-maladie (45%) prennent en charge conjointement les frais d'hospitalisation en division commune, alors que dans le domaine ambulatoire, les prestations sont financées dans leur intégralité par les assureurs-maladie, respectivement par les payeurs de primes. Ce système de financement « inégal » est critiqué depuis des années et contribue de manière non négligeable à l'augmentation des primes maladies ... il devient obsolète et il est temps de le changer.

Le Parlement fédéral élabore une solution depuis le dépôt d'une initiative parlementaire, déposée en 2009 par madame la conseillère nationale Ruth Humbel (PDC/AG). Cette initiative avait pour but d'introduire un système de financement moniste qui permettrait de garantir la quote-part des deniers publics au financement des prestations de base assurées et d'adapter celle-ci à la croissance des coûts dans le système de santé.

Compte tenu de la hausse croissante des coûts de la santé, ce système uniforme devient toujours plus urgent. Le financement différent de l'ambulatoire et du stationnaire aboutit à des incitatifs erronés et à des transferts de coûts. Si l'on considère en plus les systèmes tarifaires également différents (décompte à la prestation individuelle selon TARMED pour l'ambulatoire et décompte par forfaits selon SwissDRG pour le stationnaire) ainsi que le remboursement sensiblement plus élevé des traitements stationnaires par rapport aux traitement ambulatoires, les fournisseurs de prestations et les caisses-maladie n'ont aucun intérêt à transférer davantage de prestations vers l'ambulatoire, bien que celui-ci soit synonyme de réduction considérable des coûts d'un point de vue macroéconomique.

La CDS est un organe de coordination politique au sein duquel sont réunis les membres des gouvernements cantonaux chargés des questions de santé publique. La CDS a pour but de faciliter la collaboration des 26 cantons ainsi qu'entre ceux-ci, la Confédération et les principaux acteurs du système de santé. La CDS n'est pas favorable au financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires. Il argue pour cela des risques inconnus qu'impliquerait un changement de paradigme. Les conseillers d'État dans leur majorité redoutent également une perte de contrôle et d'influence des cantons.

Les assureurs-maladie, la Chambre médicale de la FMH et bon nombre de politiciens et de partis politiques soutiennent le financement moniste. Il est capital que les cantons restent disposés à collaborer à ce débat en restant ouverts quant à son issue et ne rejettent pas d'emblée un changement de paradigme.

Raison pour laquelle il me paraît indispensable que ce sujet soit débattu au sien de notre commission de santé public.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

X

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

┐

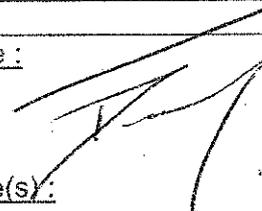
(c) prise en considération immédiate

┐

Nom et prénom de l'auteur :

Dubois Thierry

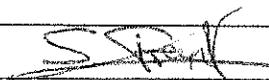
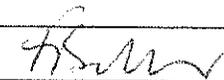
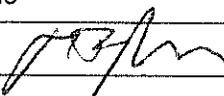
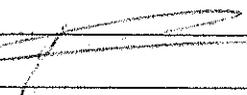
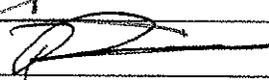
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy 	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline 	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain 
Betschart Anne-Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence 	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu 	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien 	Germain Philippe 
Bovay Alain 	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Gardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre 
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe 	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe 

Neumann Sarah

Ruch Daniel

Joly Rebecca

Neyroud Maurice

Rydlo Alexandre

Jungclaus Delarze Susanne

Nicolet Jean-Marc

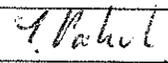
Ryf Monique

Keller Vincent

Paccaud Yves

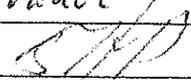
Schelker Carole

Krieg Philippe 

Pahud Yvan 

Schwaar Valérie

Labouchère Catherine

Pernoud Pierre André 

Schwab Claude

Liniger Philippe 

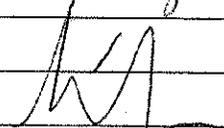
Petermann Olivier

Simonin Patrick

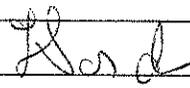
Lohri Didier

Podio Sylvie

Sonnay Eric

Luccarini Yvan 

Pointet François

Sordet Jean-Marc 

Luisier Brodard Christelle

Porchet Léonore

Stürner Felix

Mahaim Raphaël

Probst Delphine

Suter Nicolas

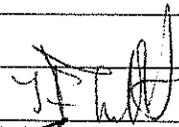
Marion Axel

Radice Jean-Louis

Tafelmacher Pauline

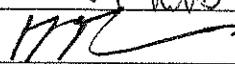
Masson Stéphane

Rapaz Pierre-Yves

Thuillard Jean-François 

Matter Claude

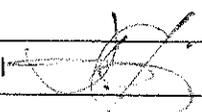
Räss Etienne

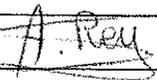
Treboux Maurice 

Mayor Olivier

Ravenel Yves

Trollet Daniel

Meienberger Daniel 

Rey-Marion Alette 

Tschopp Jean

Meldem Martine

Rezso Stéphane

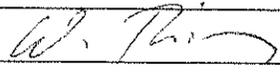
van Singer Christian

Melly Serge

Richard Claire

Venizelos Vassilis

Meyer Keller Roxanne

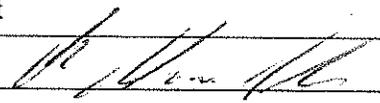
Riesen Werner 

Volet Pierre

Miéville Laurent

Rime Anne-Lise

Vuillemin Philippe

Miéville Michel 

Rochat Fernandez Nicolas

Vuilleumier Marc

Mischler Maurice

Romanens Pierre-André

Wahlen Marion

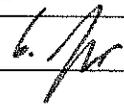
Mojon Gérard

Romano-Malagrifa Myriam

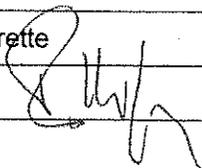
Wüthrich Andreas

Montangero Stéphane

Roulet-Grin Pierrette

Zünd Georges 

Mottier Pierre François

Rubattel Denis 

Zwahlen Pierre